

COMMUNE DE FLAXWEILER

A v i s

Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Par la présente le public est informé qu'en séance du 25 juillet 2025 le collège échevinal a analysé la conformité avec le plan d'aménagement général du projet d'aménagement particulier « In den Fisserchen » à Flaxweiler, élaboré par le bureau d'études BEST pour le compte de la société SELECT COMMERCE S.A.. Le dossier complet a été transmis à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le public peut prendre connaissance des plans et documents à partir du 4 août 2025 jusqu'au 1^{er} septembre 2025 inclus au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture des bureaux. Le projet peut être consulté sur le site internet www.flaxweiler.lu.

Endéans le délai visé ci-dessus les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, sous peine de forclusion.

Flaxweiler, le 1er août 2025

Le collège échevinal,
Paul Ruppert, Frank Rollinger, Guy Heiderscheid